

ATTIJARI VALEURS SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION

DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 MARS 2017

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié et en application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif net de la société « ATTIJARI VALEURS SICAV » arrêté au 31 Mars 2017.

Nous avons également examiné les états financiers trimestriels, arrêtés au 31 MARS 2017, établis conformément aux normes comptables 16 et 19, approuvées par Arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers sont établis sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons conduit notre mission en accord avec les normes d'audit généralement admises. Ces normes exigent que nous planifions et que nous accomplissions l'audit de façon à obtenir une assurance raisonnable nous permettant de conclure que les états financiers ne sont pas entachés d'inexactitudes significatives.

Un audit est l'examen, sur la base de tests, des preuves de validité des montants et informations contenus dans les états financiers. Il comprend, généralement, la vérification des principes comptables utilisés et des estimations significatives faites par la direction, ainsi qu'une évaluation globale de la présentation des états financiers. Nous pensons que notre audit fournit un fondement raisonnable à notre opinion.

1/ La société « ATTIJARI VALEURS SICAV » emploie 53,57 % de son actif en liquidités, ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 20% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

2/ La société «ATTIJARI VALEURS SICAV» emploie 10,52 % de son actif en titres émis par la société « SPDIT SICAF », ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 10% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

3/ La société «ATTIJARI VALEURS SICAV» emploie 10,51 % de son actif en titres émis par la société « UADH », ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 10% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

4/ La société «ATTIJARI VALEURS SICAV» emploie 46,43 % de son actif en valeurs mobilières admises à la cote de la bourse, emprunt national et actions d'OPC. Ce taux est en dessous du minimum de 50% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Sur la base de notre examen limité, et en dehors des points cités ci-dessus, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels, ci-joints, de la société « ATTIJARI VALEURS SICAV » arrêtés au 31 Décembre 2016, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour le trimestre clos le 31 Décembre 2016.

Nous devons formuler, en outre, les observations suivantes :

- Comme indiqué dans la note aux états financiers n° **4-3**, la société « **ATTIJARI VALEURS SICAV** » a obtenu l'agrément de liquidation prévu par l'article 32 du Code des Organismes de Placement Collectif en date du 18 Avril 2017. En conséquence, le Conseil d'administration réuni le 21 Avril 2017 a décidé la convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire pour le 23 Mai 2017, en vue de l'ouverture de la phase de liquidation de la société.

- Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers n° **4-4** dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Études et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 Janvier 2017, la charge encourue par la société « **ATTIJARI VALEURS SICAV** » au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 Décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 3 463 Dinars, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

Tunis, le 08 mai 2017

Le Commissaire aux Comptes :

CMC – DFK International

Chérif BEN ZINA

BILAN
arrêté au 31/03/2017
(Unité : en Dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31/03/2017</u>	<u>31/03/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
<u>ACTIF</u>				
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	488 768	2 444 988	651 817
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		343 214	1 783 203	508 018
b - Obligations et Valeurs assimilées		145 553	661 785	143 800
c - Autres Valeurs		-	-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		563 829	611 832	442 993
a - Placements monétaires		-	-	-
b - Disponibilités	3-4	563 829	611 832	442 993
AC 3 - Créances d'exploitation		-	714	-
AC 4 - Autres actifs		-	-	-
TOTAL ACTIF		1 052 597	3 057 533	1 094 810
<u>PASSIF</u>				
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-7	4 648	12 969	4 740
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-8	241 472	256 977	243 970
TOTAL PASSIF		246 119	269 946	248 710
<u>ACTIF NET</u>				
CP 1 -Capital	3-5	795 854	2 755 296	833 242
CP 2 - Sommes distribuables	3-6	10 623	32 292	12 858
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		12 858	37 265	3
b - Sommes distribuables de l'exercice en cours		-2 235	-4 973	12 856
ACTIF NET		806 478	2 787 588	846 100
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 052 597	3 057 533	1 094 810

ETAT DE RESULTAT
Période du 1^{er} Janvier au 31 MARS 2017
(Unité : en Dinars)

	<i>Notes</i>	Période du 01/01/2017 au 31/03/2017	Période du 01/01/2016 au 31/03/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	1 754	4 459	73 720
a - Dividendes		-	-	55 613
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 754	4 459	18 107
c - Revenus des autres valeurs		-	-	-
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-3	2 153	5 570	22 320
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		3 907	10 029	96 040
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-9	-3 437	-11 752	-37 014
REVENU NET DES PLACEMENTS		470	-1 722	59 025
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-10	-2 705	-3 250	-12 849
RESULTAT D'EXPLOITATION		-2 235	-4 973	46 177
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-	-	-33 321
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		-2 235	-4 973	12 856
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-	-	33 321
* Variation des +/- values potentielles sur titres		-68 318	-33 444	-264 486
* +/- values réalisées sur cession des titres		31 634	-6 790	66 098
* Frais de négociation de titres		-704	-1 947	-8 334
RESULTAT NET DE LA PERIODE		-39 623	-47 153	-160 545

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 1^{er} Janvier au 31 MARS 2017
(Unité : en Dinars)

	Période du 01/01/2017 au 31/03/2017	Période du 01/01/2016 au 31/03/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net resultant des opérations d'exploitation</u>			
a - Résultat d'exploitation	-2 235	-4 973	46 177
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	-68 318	-33 444	-264 486
c - +/- values réalisées sur cession de titres	31 634	-6 790	66 098
d - Frais de négociation de titres	-704	-1 947	-8 334
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	-	-37 256
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>			
a - Souscriptions	-	-	13 508
* Capital	-	-	13 757
* Régularisation des sommes non distrib.	-	-	-448
* Régularisations des sommes distrib.	-	-	199
* Droits d'entrée	-	-	-
b - Rachats	-	-	-1 804 348
* Capital	-	-	-1 925 326
* Régularisation des sommes non distrib.	-	-	154 504
* Régularisation des sommes distrib.	-	-	-33 526
* Droits de sortie	-	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	-39 623	-47 153	-1 988 641
<u>AN 4 - Actif Net</u>			
a - En début de période	846 100	2 834 741	2 834 741
b - En fin de période	806 478	2 787 588	846 100
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>			
a - En début de période	6 504	20 538	20 538
b - En fin de période	6 504	20 538	6 504
VALEUR LIQUIDATIVE	123,997	135,728	130,089
DIVIDENDE DISTRIBUE	-	-	1,814
AN 6 TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	-4,68%	-1,66%	-4,43%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtés au 31/03/2017

(Unité en Dinars Tunisiens)

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31/03/2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/03/2017, à leur valeur du marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/03/2017 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31/03/2017.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

2- 3 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 Mars 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

2- 4 Evaluation des placements monétaires :

Les placements monétaires sont évalués à la date d'arrêté à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

3- 5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2017 à 488 768 DT contre 2 444 988 DT au 31/03/2016, et se détaille ainsi :

Libellé	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
Coût d'acquisition	554 284	2 205 909	650 770
- Actions et droits rattachés	375 651	1 425 052	469 588
- Titres OPCVM	38 633	131 036	41 182
- Obligations et valeurs assimilées	140 000	649 821	140 000
Plus ou moins values potentielles	-71 069	228 290	-2 752
- Actions et droits rattachés	-71 729	225 568	-3 073
- Obligations et valeurs assimilées	-	1 175	-
- Titres OPCVM	660	1 547	321
Intérêts courus sur Obligations et valeurs assimilées	5 553	10 789	3 799
Total	488 768	2 444 988	651 817

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe 1.

3- 2 Note sur les revenus du Portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 1 754 DT pour la période allant du 01/01/2017 au 31/03/2017 contre un montant de 4 459 DT pour la même période en 2016, et se détaillent ainsi :

Libellé	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
- Revenus des actions	-	-	50 786
- Revenus des Titres OPCVM	-	-	4 827
- Revenus des Obligations et valeurs assimilées	1 754	4 459	18 107
Total	1 754	4 459	73 720

3-3 Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2017 au 31/03/2017, à 2 153 DT contre 5 570 DT pour la période du 01/01/2016 au 31/03/2016, et représente le montant des intérêts sur le compte courant.

Libellé	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
- Intérêts/ compte courant	2 153	2 813	10 662
- Intérêts/ Dépôt a terme	-	2 757	11 658
Total	2 153	5 570	22 320

3-4 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève à 563 829 DT au 31/03/2017 contre 611 832 DT au 31/03/2016 et se détaille comme suit :

Libellé	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
- Avoir en banque	560 402	117745	441 835
- Sommes à l'encaissement	1 902	16223	14
- Sommes à régler	- 623	-27 705	-623
- Dépôt à terme	-	500 000	-
- Intérêt courus /dépôt à terme	-	2 757	-
- intérêts sur compte courant	2 148	2 812	1 767
Total	563 829	611 832	442 993

3-5 Note sur le capital

- Capital au 31/12/2016

- Montant	833 242
- Nombre de titres	6 504
- Nombre d'actionnaires	43

Souscriptions réalisées

- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre d'actionnaires nouveaux	-

Rachats effectués

- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre d'actionnaires sortants	-

Autres effets s/capital

- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	-68 318
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	31 634
- Frais de négociation de titres	-704

- Capital au 31/03/2017

- Montant	795 854
- Nombre de titres	6 504
- Nombre d'actionnaires	43

3- 6 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice en cours et aux sommes distribuables des exercices antérieurs se détaillent ainsi :

Libellé	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
Sommes distribuables de l'exercice en cours	- 2 235	-4 973	12 855
Sommes distribuables des exercices antérieurs	12 858	37 265	3
Total	10 623	32 292	12 858

Les sommes distribuables de l'exercice en cours et ceux des exercices antérieurs se détaillent comme suit :

Libellé	Montant	Regul. Souscriptions	Regul Rachats	Total
Sommes distribuables de l'exercice	-2 235	-	-	-2 235
Sommes distribuables des exercices antérieurs	12 858	-	-	12 858
Total	10 623	-	-	10 623

3- 7 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2017 à 4 648 DT contre un solde de 12 969 DT au 31/03/2016, détaillé comme suit :

Libellé	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
-Gestionnaire	2 410	8 255	2 475
-Dépositaire	2 238	4 714	2 265
Total	4 648	12 969	4740

3- 8 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2017 à 241 472 DT contre un solde de 256 977 DT au 31/03/2016 détaillé comme suit :

Libellé	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
- Honoraires du Commissaire aux Comptes	5 917	6 028	4 412
- Dividende à payer exercice 1998	15 037	15 037	15 037
- Dividende à payer exercice 1999	11 556	11 556	11 556
- Dividende à payer exercice 2000	13 358	13 358	13 358
- Dividende à payer exercice 2001	15 514	15 514	15 514
- Dividende à payer exercice 2002	15 041	15 041	15 041
- Dividende à payer exercice 2003	19 837	19 837	19 837
- Dividende à payer exercice 2004	26 980	26 980	26 980
- Dividende à payer exercice 2005	7 249	7 249	7 249

Libellé	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
- Dividende à payer exercice 2006	5 866	5 866	5 866
- Dividende à payer exercice 2007	8 069	8 069	8 069
- Dividende à payer exercice 2008	4 979	4 979	4 979
- Dividende à payer exercice 2009	12 832	13 696	12 832
- Dividende à payer exercice 2010	8 842	10 283	8 842
- Dividende à payer exercice 2011	7 171	8 334	7 171
- Dividende à payer exercice 2012	6 635	7 772	6 635
- Dividende à payer exercice 2013	7 720	8 965	7 720
- Dividende à payer exercice 2014	7 701	9 360	7 701
- Dividende à payer exercice 2015	5 770	-	5 770
- CMF à payer	69	235	72
- Provision pour frais de l'Assemblée et JP	22 048	34 816	26 361
- Contribution Conjoncturelle	854	-	-
- TCL à régulariser	12 423	12 423	12 423
- Etat à payer	3	-	545
Total	241 472	256 977	243 970

3-9 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2017 à 3 437 DT contre 11 752 DT au 31/03/2016, et se détaille ainsi :

Libellé	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
- Rémunération du gestionnaire	2 414	8 254	25 998
- Rémunération du dépositaire	1 023	3 498	11 016
Total	3 437	11 752	37 014

3-10 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2017 à 2 705 DT, contre 3 250 DT au 31/03/2016 et se détaille comme suit :

Libellé	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
- Rémunération d'intermédiaire et honoraire (CAC)	1 503	2 486	10 000
- Redevance CMF	204	700	2 203
- Contribution Conjoncturelle	854	-	-
- Services Bancaire et Autres charges	39	23	94
- TCL	105	41	552
Total	2 705	3 250	12 849

4- AUTRES INFORMATIONS

4-1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée à « Attijari Gestion » gestionnaire à partir du 01/01/2009. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,18% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'« Attijari Gestion » au 31/03/2017 s'élève à 2 414 DT TTC.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à Attijari Bank. En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,5% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'Attijari Bank au 31/03/2017 s'élève à 1 023 DT TTC.

4- 3 Evénements postérieur à la clôture :

La société « **ATTIJARI VALEURS SICAV** » a obtenu l'agrément de liquidation prévu par l'article 32 du Code des Organismes de Placement Collectif en date du 18 Avril 2017. En conséquence, le Conseil d'administration réuni le 21 Avril 2017 a décidé la convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire pour le 23 Mai 2017, en vue de l'ouverture de la phase de liquidation de la société.

4- 4 Institution d'une contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat :

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société « **ATTIJARI VALEURS SICAV** » se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Études et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 3 463 Dinars, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

PORTEFEUILLE AU 31/03/2017

Annexe I

Désignation du Titre	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2017	% Actif	% K EMIS
ACTIONS & DROITS RATTACHES		375 651,257	303 921,551	28,873%	
SOTRAPIL	5 064	45 670,170	38 354,736	3,644%	0,418%
SPDIT SICAF	13 343	104 613,623	110 746,900	10,521%	1,102%
TUNIS RE	5 245	42 882,858	43 884,915	4,169%	0,005%
UADH	28 000	182 000,000	110 600,000	10,507%	3,111%
DA 1/11 AIR LIQ 2013	9	259,175	117,000	0,011%	0,000%
DA 2/9 SIMPAR 2014	5	32,470	48,650	0,005%	0,000%
DA 3/40 SOTUVER 2015	40	12,779	12,800	0,001%	0,000%
DA 8/33 UBCI 2013	16	56,544	88,000	0,008%	0,001%
DA1/5AIRLIQUIDE2012	5	115,190	59,500	0,006%	0,000%
DA2/43TUNISIE LEASING2015	8	6,432	6,800	0,001%	0,000%
DA3/83TUNISIE LEASING2014	3	2,016	2,250	0,000%	0,000%
TITRES OPCVM		38 633,142	39 292,825	3,733%	
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	379	38 633,142	39 292,825	3,733%	0,027%
TITRES EMIS PAR L'ETAT		140 000,000	145 553,206	13,828%	
EMPRUNT NATIONAL 2014	1 400	140 000,000	145 553,206	13,828%	NS
TOTAL PORTEFEUILLE TITRE		554 284,399	488 767,582	46,434%	